Image not found or type unknown

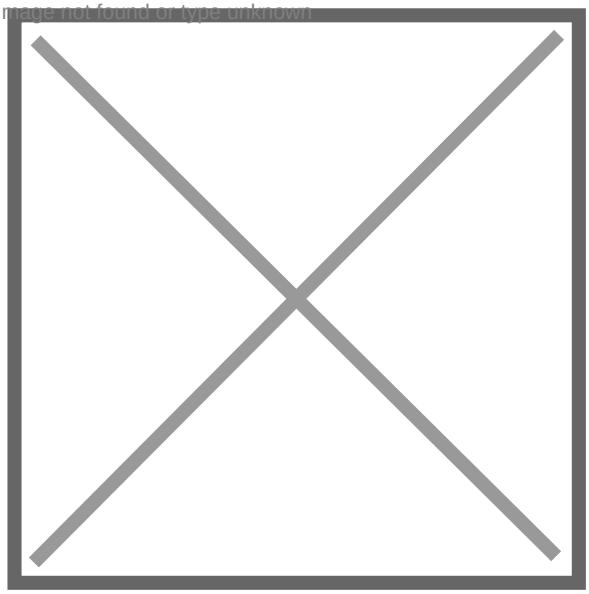

Droit pour les cdi à temps partiel

Par **cassidi**, le **06/04/2009** à **21:01**

Bonjour,

j'ai travaillé en CDI à temps partiel en parapharmacie, 2jours par semaine.
Voici mon problème ou plutôt mes questions:

1) - durant le mois de décembre, notre magasin a exptionnellement ouvert les 4 dimanches et on m'a demandé (presque obligé) de travailler le samedi et dimanche durant ce mois.

Je voulais donc savoir comment était rémunéré le travail le dimanche pour un temps partiel? j'ai appelé plusieurs fois l'inspection du travail et ils m'ont dis qu'un temps partiel étais payé double alors qu'un temps plein et payé en prime à hauteur de 30% mais qu'il récupère un jour de repos dans la semaine. est-ce vrai? car ils ne semblaient pas clair. Ma convention collective ne stipule rien à ce sujet.

Moi, on m'a donné une prime de dimanche et ils ont voulu me faire récupéré 4jours de repos non rémunéré ce qui équivaut à un salaire diminué de motié.

2) Comment sont rémunérés les congés payés pour un temps partiel?

Car je travaillais deux jours par semaine mais mon employeur m'a dit que je devais prendre mes congés de la meme mannière qu'un temps plein c-à-d. 6 jours et que je ne pouvais pas poser mes vacances uniquement les jours ou je travail ce que je comprends et trouve logique.

CEPENDANT, si je prends 6 jours de vacances alors que je travaille que 2 jours par semaine, est-ce que les 4jours restant doivent m'être payé sur ma fiche de paye étant donné que C'EST DES CONGES PAYES?

par exemple: si je touche habituellement 400€/mois, le mois ou je suis en congés payé, ne devrais-je pas voir une augmentation de salaire de 45x 4jr=180€ qui équivaut à mes congés payés ?

Merci pour vos réponses car elles pourront bien m'aider.

Par **Visiteur**, le **07/04/2009** à **17:44**

bonsoir,

[fluo]je voulais donc savoir comment était rémunéré le travail le dimanche pour un temps partiel? [/fluo]

quelle est votre convention collective ? si rien de stipulé pour les temps partiels, se référer aux temps complets pour le paiement des dimanches...

[fluo]2) Comment sont rémunérés les congés payés pour un temps partiel? [/fluo]

comme pour les temps complets. vous avez droit à 30 jours de congés par an.. quand vous prenez une semaine complète on doit vous décompter 6 jours de congés.

[fluo]par exemple: si je touche habituellement 400€/mois, le mois ou je suis en congés payé, ne devrais-je pas voir une augmentation de salaire de 45x 4jr=180€ qui équivaut à mes congés payés ? [/fluo]

non... vous avez votre salaire normal .. comme les temps complet....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés